



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 21.02.2012 L'an deux mille douze et le vingt sept février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mme BORELLO, Mrs CRESPO, RAYNAL, DE GUALY, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ.

N° 12/22 **Absents** : Mmes COMBES (excusée), SABY (excusée), Mr MARTY (excusé), Mlle CARLES (excusée), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mrs RASKOPF, DELBES, Mme RAHOU, THUEL (excusée), Mr LE ROCH.

Secrétaire : Mr KOWALCZYK.

Objet de la délibération

**ACTE MODIFICATIF
DE L'ACTE NOTARIE
PORTANT
ACQUISITION DE LA
GARE ET DE
L'ESPACE
FERROVIAIRE**

Rapporteur : *Monsieur Delpoux*

Le 14 mars 2011, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'acte notarié tripartite devant intervenir entre la commune, la S.N.C.F. et R.F.F. pour l'acquisition de terrains constituant l'espace ferroviaire désaffecté contigu à l'avenue de la Gare à Saint-Juéry.

Il se trouve que dans la désignation des biens figurant sur la délibération et donc dans l'acte qui a été établi, une parcelle a été omise ; il s'agit d'une partie de la parcelle AH 278 pour une superficie de 172 m².

Il conviendrait d'établir un acte rectificatif de l'acte initial pour remédier à cet oubli, étant entendu que ni le prix de l'ensemble acquis par la commune ni les conditions de la vente ne seront modifiés.

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer l'acte rectificatif devant intervenir entre R.F.F. et la commune de Saint-Juéry afin d'intégrer dans l'ensemble immobilier constituant l'espace ferroviaire acquis par la commune, une partie de la parcelle AH 278, soit la parcelle AH 281, d'une superficie de 172 m².

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 juillet 2012
Jacques LASSERRE
Maire